

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 6 février 2012, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Était absent : Monsieur Luc Plante.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

12-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

13-2012

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 16 janvier 2012 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

14-2012

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOISSON BEAUCE

ATTENDU la demande d'aide financière par Moisson Beauce.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor participa pour un montant de 50,00 \$ en guise d'aide financière à Moisson Beauce.

ADOPTÉ

15-2012

DEMANDE DE SOUMISSION - FAUCHAGE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de demander des soumissions pour
le fauchage des 2 côtés de chemin sur tout le
territoire de la Municipalité de Saint-Victor.

Les soumissions seront reçues sous enveloppe
scellée identifiée SOUMISSION POUR FAUCHAGE au
bureau municipal de Saint-Victor, 287 Rue
Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 11
heure le 5 mars 2012. Les soumissions seront
ouvertes à 11 heures le 5 mars 2012 au bureau
municipal.

Le Conseil municipal demande un prix total
pour le territoire de la Municipalité.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter
la plus basse ni la plus haute et ni aucune
des soumissions.

ADOPTÉ

16-2012

DEMANDE DE SOUMISSION - DÉBROUSSAILLEUSE

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de demander des
soumissions, avec financement pendant 5 ans,
pour une débroussailleuse, 6.5 mètres 21
pieds, modèle inversé avec support intégré,
versatile, avec tête de 50 pouces avec
moteur hydraulique. La Municipalité désire
avoir un prix avec contrôle électrique.

Les soumissions seront reçues sous enveloppe
scellée identifiée SOUMISSION POUR
DEBROUSSAILLEUSE au bureau municipal de
Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-Victor
G0M 2B0, jusqu'à 10 heure le 5 mars 2012.
Les soumissions seront ouvertes à 10 heures
le 5 mars 2012 au bureau municipal.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni la plus haute et ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

17-2012

GARANTIE PROLONGÉE - CAMION 2012 (6 x 4)

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Directeur Général à signer les documents nécessaires pour la garantie prolongée pour le camion International, modèle SBA (6 x 4).

ADOPTÉ

18-2012

RÉSOLUTION D'UN MORATOIRE - GAZ DE SCHISTE

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, suivant un principe de précaution, le Conseil n'autorise aucun usage de son eau potable dans le cadre de la production de gaz de schiste en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation de gaz de schiste sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor et de la M.R.C. Robert-Cliche.

De plus, pour les mêmes raisons évoquées au paragraphe précédent, la Municipalité de Saint-Victor indique qu'elle n'entend accepter aucun prélèvement d'eau non traitée à partir de son territoire et ce, tant pour les eaux de surface que souterraines pour des fins d'exploration ou de production de gaz de schiste. Il est adopté à la majorité que le Conseil municipal, suivant un principe de précaution, décrète que la Municipalité de Saint-Victor n'entend pas accepter la réception de l'eau d'après-forage en provenance du puits d'exploration de gaz de schiste se trouvant sur notre territoire ou même d'ailleurs, ni faire droit à son traitement à son usine d'épuration et ce, en attendant d'en savoir plus sur les impacts de

l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor et le la MRC Robert-Cliche.

ADOPTÉ

19-2012

**AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT EAU POTABLE ET
DISPENSE DE LECTURE**

La conseillère, Madame Marise Poulin, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente pour régir l'utilisation d'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Le Directeur général demande une dispense de lecture.

ADOPTÉ

20-2012

**DEMANDE C.P.T.A.Q. - LES PRODUITS FORESTIERS
DMM**

Considérant que la demanderesse a soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation visant l'agrandissement de son actuelle entreprise sur partie du lot 104 représentant une superficie de 1 240 mètres carrés.

Considérant que la demanderesse désire modifier la superficie initialement visée au dossier 400726 en la portant maintenant à environ 2 207 mètres carrés.

Considérant que cette modification exige que la Municipalité de Saint-Victor adopte une nouvelle résolution.

Considérant que le Conseil de la municipalité de Saint-Victor avait déjà appuyé le projet initial de la requérante en adoptant le 4 juillet 2011 la résolution 110-2011.

Considérant que ladite résolution tenait compte des critères de l'article 62 tel qu'exigé par l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Considérant l'amendement apporté à la demande d'autorisation en regard de la superficie visée.

Considérant que la demande d'autorisation amendée est conforme à la réglementation en vigueur.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal appuie toujours le projet d'agrandissement de l'emplacement industriel de la requérante et demande à la Commission d'autoriser cette demande.

ADOPTÉ

21-2012

**DEMANDE POUR IMPLANTATION - POTEAUX
D'ÉLECTRICITÉ**

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Monsieur Rémy Champagne et Madame Stéphanie Maheux à faire l'installation de 6 poteaux d'électricité, sur la Route Plante, pour apporter l'électricité sur leur terrain lot 400-6.

Les poteaux devront être installés aux frais des propriétaires et installés sur l'emprise de rue de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-2012

**CAUTIONNEMENT - SERVICE LOISIRS ET TOURISME
SAINT-VICTOR**

CONSIDÉRANT que le Service Loisirs et Tourisme de Saint-Victor désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 552 000,00 \$, remboursable sur 20 ans.

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation.

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor se porte caution en faveur du Service Loisirs et Tourisme de Saint-Victor d'un montant de 552 000,00 \$, remboursable sur 20 ans, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe A.

Il est également résolu que la Municipalité demande au Ministre des Affaires Municipales, de Régions et de l'Occupation du Territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉ

23-2012

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 64-2007**

Le conseiller, Monsieur Michel Bolduc, donne avis de motion qu'un amendement au règlement numéro 64-2007 sera adopté à une séance subséquente pour faire l'ajout d'un article.

ADOPTÉ

24-2012

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

P.G. Solution	6	431.06	\$
Lori Alexa	2	845.85	\$
Goupe Ultima	52	492.00	\$
Gaz Métro	1	245.82	\$
Hydro-Québec	3	366.40	\$
Télus		328.64	\$
Hydro-Québec	6	088.95	\$
M.R.C. Robert-Cliche	9	311.33	\$
A. Bégin et Fils	1	837.59	\$
Groupe Conseil Roche	24	071.65	\$
Atelier d'Usinage LB		55.42	\$
Daniel Cliche Avocat		341.78	\$
Cordonnerie Bureau		172.45	\$
Entreprises GSF		156.37	\$
Michelin	1	631.62	\$
Parent Doyon Avocat	2	321.01	\$
Logiciel Première Ligne		657.09	\$
Alliance Coop	8	955.30	\$
Robitaille Équipement		588.67	\$
DEBB		167.60	\$
Formation Prévention Secours		616.27	\$
Mutuelle des Municipalités	1	000.00	\$
Gaétan Jacques Électrique		629.83	\$
Bureautique Guy Drouin		273.74	\$
Magasin Coop		177.77	\$
Centre Électrique de Beauce		688.79	\$
Garage Marc Bureau		122.97	\$
Garage Alain Bolduc		19.06	\$
Wilson et Lafleur		63.00	\$
Produits Sanitech		76.97	\$
Biolab		788.16	\$
Centre du Camion	5	179.48	\$
Ateliers F.L.P.H.		718.61	\$
Formiciel		588.79	\$
Pneus Beaucerons	2	681.65	\$
Hercule Fortin Inc.		89.29	\$
Armand Lapointe Équipement		97.89	\$
Wajax		152.47	\$
Garage Bizier		728.21	\$
Réseau Biblio	10	583.80	\$
Fédération des Municipalités		56.72	\$
Hydraulique Service		9.52	\$
Editions Juridiques FD		73.50	\$
Editions Yvon Blais		138.60	\$
Roulement à Billes GM		24.54	\$
Orizon Mobile		123.14	\$
Sel Warwick	10	955.39	\$
Équipements Sigma	3	112.67	\$

Traction St-Georges	3 435.46 \$
Linda	179.35 \$
Société Mutuelle de Prévention	657.58 \$
Pitney Bowes	311.19 \$
Sylvain Bilodeau	22.77 \$
Métal Bce	51.74 \$
Solution GA	147.61 \$
Simon Bilodeau	55.70 \$
Maxi Métal	172.00 \$
Extincteurs de Beauce	204.35 \$
Michel Bolduc	15.00 \$
Steve Plante	15.00 \$

ADOPTÉ

25-2012

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Marise Poulin,
 Secondé par Monsieur Steve Plante,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER